

Décorateur d'intérieur et concepteur d'espace

Formation
en **initial**

Diplôme
École

Blended
learning

Reconversion
professionnelle

Définition

Particulièrement prisé, le décorateur d'intérieur et concepteur d'espace intervient auprès des particuliers ou des entreprises, dans une multitude de secteurs comme le commerce, l'immobilier ou la culture. Doté d'un sens créatif et d'une grande sensibilité artistique, il est recherché pour sa créativité et sa capacité à valoriser un lieu de vie ou de travail, tout en sachant s'adapter aux budgets de ses clients.

Les objectifs

Les compétences nécessaires à cette reconversion professionnelle sont acquises en une année. À son terme, l'objectif est que l'apprenant soit en capacité de mener un projet complet d'aménagement d'intérieur : prise du brief client, conception, mise en œuvre et restitution. Pour cela, il est formé aux compétences d'analyse du besoin, de réalisation, de représentation créatives et techniques de son projet, de pilotage budgétaire et de gestion de projet.

La pédagogie

Tout au long de l'année de formation, l'apprenant acquiert les compétences nécessaires au pilotage commercial et au management d'équipe. Ce programme apporte également aux apprenants une importante plus-value créative, les formant à la conception d'aménagement de point de vente, leur permettant ainsi d'être force de proposition pour optimiser leur activité ou d'être en capacité de développer leur propre entité.

Modalités pédagogiques

- **Campus** Bordeaux / Marseille / Nice / Paris / Toulouse
- **Durée et rythme** rentrée en septembre
- 19 semaines de cours, environ 450h, Blended Learning
- **Stage** 4 mois de stage (possibilité de l'effectuer durant la période de cours hors journée de formation), conventionnable jusqu'au 31/12.

Les prérequis d'entrée en formation

Peut accéder à la formation :

- un candidat ayant validé une certification de niveau 5 (type BTS ou DUT) dans la spécialité
 - un candidat justifiant d'un niveau 4 et d'une expérience professionnelle de 3 ans
- L'admission se fait sur dossier, tests et entretien de motivation.

Modalités d'évaluation

- Contrôle continu
- Rapport de mission
- Portfolio individuel

Moyens pédagogiques

- Cours en face à face
- Workshops et ateliers de projets
- Digital learning

Métiers visés

- Décorateur d'intérieur (Concepteur d'espaces intérieurs) espace privé et espaces ouverts au public (restaurant, showroom, espace de coworking...)
- Conseiller en design d'espace
- Coach en décoration
- Architecte-décorateur

Options de financement envisageables

1. Financement direct par les entreprises ou financement personnel

2. Plan de Développement des Compétences (PDC - entreprises de moins de 50 salariés) :

- **Financier** : OPCO EP
- **Public cible** : Salariés.
- **Pertinence** : Ce plan est conçu pour les entreprises souhaitant développer les compétences de leurs salariés. Il peut inclure des formations obligatoires ou optionnelles en fonction des besoins de l'entreprise.
- **Éligibilité** : Priorité aux entreprises de moins de 50 salariés pour la prise en charge par les OPCO.
- **Budget estimatif** : Variable selon les formations et les critères de prise en charge des OPCO.
 - Décorateur d'intérieur (branche « Entreprises d'architecture »)
 - Durée maximale de prise en charge : 21h
 - Coût pédagogique : 30 € HT/h
 - Limites de financement : 7 500 € pour les entreprises de moins de 11 salariés ; 15 000 € pour les entreprises de 11 à 49 salariés.
 - Retail et management de la mode (branche « Commerce de détail d'habillement »)
 - Coût pédagogique : 30 € HT/h
 - **Limite de financement** : 15 000 € pour les formations de courte durée.

• Marche à suivre pour faire une demande de financement :

- L'entreprise élabore un plan de formation en interne.
- Contacter l'OPCO pour vérifier la prise en charge.
- Soumettre une demande de financement auprès de l'OPCO, si l'entreprise est éligible (moins de 50 salariés).

3. Financements Régionaux (Programme AIRE)

- **Financier** : Régions (Programmes AIRE, PRF)
- **Public cible** : Demandeurs d'emploi, jeunes, personnes en reconversion, salariés peu qualifiés.
- **Pertinence** : Les régions financent des parcours spécifiques en fonction des besoins économiques locaux, notamment pour des publics vulnérables ou en reconversion.
- **Éligibilité** : Priorité aux formations inscrites dans le Programme Régional de Formation (PRF) ou pour des projets de reconversion et d'inclusion.
- **Budget estimatif** : Variable selon les priorités régionales. En général, la prise en charge peut couvrir jusqu'à 80 % des frais pédagogiques, avec des aides complémentaires à la mobilité ou à la rémunération.

• Marche à suivre pour faire une demande de financement :

- Identifier une formation en lien avec le Programme Régional de Formation (PRF) ou un secteur prioritaire.
- Contacter le service formation de la région ou un organisme relais.
- Soumettre une demande de financement en précisant le projet et le statut du candidat.
- Vérifier l'éligibilité selon les critères régionaux.

Note : Limité à 40 dossiers par an et par organisme de formation. Le programme AIRE est actuellement fermé (budget 2024 épuisé), et le budget 2025 sera confirmé en février prochain.

4. Aide Individuelle à la Formation (AIF)

- **Financier** : France Travail
- **Public cible** : Demandeurs d'emploi.
- **Pertinence** : Ce dispositif intervient lorsque le CPF ou d'autres dispositifs ne couvrent pas tous les frais de formation.
- **Éligibilité** : Demandeurs d'emploi, formations certifiantes validées dans le cadre d'un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE).
- **Budget estimatif** : Peut couvrir la totalité du coût de la formation ou compléter d'autres financements.
- **Marche à suivre pour faire une demande de financement :**
 - Le demandeur d'emploi identifie une formation et contacte France Travail.
 - Soumettre le dossier de formation à France Travail via l'espace personnel en ligne.
 - Attendre la validation de France Travail pour une prise en charge partielle ou totale des frais.

5. Compte Personnel de Formation (CPF)

- **Financier** : Caisse des Dépôts
- **Public cible** : Salariés, demandeurs d'emploi, indépendants.
- **Pertinence** : Ce dispositif flexible est idéal pour accéder à des formations qualifiantes ou certifiantes, notamment celles visées par des titres RNCP ou des blocs de compétences.
- **Éligibilité** : Salariés en activité, indépendants, demandeurs d'emploi.
- **Budget estimatif** :
 - 500 € par an, pour un total cumulé de 5 000 € ;
 - Ou 800 € par an, pour un total cumulé de 8 000 € pour les personnes peu qualifiées ou bénéficiaires de l'obligation d'emploi.
- **Marche à suivre pour faire une demande de financement :**
 - Inscrire la formation sur la plateforme Mon-CompteFormation.
 - Le bénéficiaire sélectionne une formation éligible et fait la demande via son espace personnel.
 - La formation est validée après acceptation du financement disponible.